Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP agricole - Jardinier paysagiste, épreuve E1

Session 2026 • Code sujet : **26-CAPA-JP-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire-géographie et éducation socioculturelle : analyser et choisir un aménagement (3 questions) **Page 3**

2. Mathématiques et sciences économiques, sociales et de gestion : budget familial et consultation des habitants (5 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://capajp.fr/assets/annales/capa-jp/Sciences économiques, sociales et de gestion/2026/CAPA (Jardinier Paysagiste) - Sciences économiques, sociales et de gestion - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire-géographie et éducation socioculturelle : analyser et choisir un aménagement

La commune de Valmont étudie l'aménagement d'une parcelle de 1 200 m² dans le quartier des Tilleuls. Le DT 1 présente les besoins des habitants, les contraintes locales et deux propositions à comparer avant de recommander un choix.

CG1.1

Question 1.1. Relevez deux besoins exprimés par les habitants et identifiez, pour chacun, la catégorie d'usagers concernée. Appuyez chaque réponse sur un élément du DT 1.

Le DT 1 fait apparaître plusieurs attentes. Deux besoins et les usagers concernés sont :

Besoin exprimé	Catégorie d'usagers	Élément du DT 1
Disposer d'ombre et d'un lieu calme	Habitants recherchant un espace de repos	Manque d'ombre signalé en été
Préserver des zones favorables aux pollinisateurs	Habitants attachés à la biodiversité	Souhait de préserver des zones favorables aux insectes pollinisateurs

Ces attentes concernent le confort des usagers et la préservation de la nature.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Repos à l'ombre pour les habitants en recherche de calme ; biodiversité pour les habitants soucieux de préserver les pollinisateurs.

Question 1.2. Comparez les deux propositions d'aménagement présentées dans le DT 1. Indiquez un avantage et une limite pour chacune, en vous appuyant sur les informations du document.

Les deux propositions prévoient un cheminement accessible et un accès libre. Elles se distinguent par les loisirs proposés, l'ombre et l'entretien nécessaire.

- **Proposition A :** avantage : bancs sous les arbres et prairie fleurie favorable aux pollinisateurs, avec peu d'arrosage une fois installée. Limite : les équipements de jeux sont limités et l'ombre des arbres arrive à moyen terme.
- **Proposition B :** avantage : aire de jeux avec davantage d'équipements, répondant mieux aux demandes de loisirs. Limite : la grande pelouse demande un entretien et un arrosage réguliers en période sèche ; les bancs sont parfois en plein soleil.

A favorise le repos et la sobriété en eau ; B privilégie les jeux.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> A : prairie favorable aux pollinisateurs et peu d'arrosage, mais peu de jeux. B : davantage de jeux, mais pelouse à arroser et bancs parfois au soleil.

Question 1.3. La commune doit retenir une proposition. Indiquez celle que vous recommandez et justifiez votre choix par au moins deux arguments distincts, liés aux besoins des habitants ou aux contraintes indiquées dans le DT 1.

1. Je recommande la proposition A : les bancs sous les arbres répondent au manque d'ombre et au besoin d'un lieu calme, même si l'ombre se développera à moyen terme.
2. La prairie fleurie favorise les insectes pollinisateurs et nécessite peu d'arrosage une fois installée. Elle répond donc au souhait de préserver la biodiversité et à l'objectif communal de réduire les besoins en eau.

La proposition A conserve aussi un cheminement accessible. Son compromis principal est le nombre limité d'équipements de jeux, mais elle répond aux besoins d'ombre et de biodiversité tout en limitant l'arrosage.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Je recommande la proposition A : elle répond au manque d'ombre, préserve la biodiversité et limite les besoins d'arrosage.

2. Mathématiques et sciences économiques, sociales et de gestion : budget familial et consultation des habitants

Une famille de deux adultes et deux enfants étudie son budget mensuel et le coût d'une sortie à un atelier de jardinage. Les documents donnent ses revenus et dépenses, les tarifs de l'atelier et du transport, ainsi que les résultats de la consultation sur les priorités d'aménagement.

CG1.2

Question 2.1. À partir du DT 2, calculez le total des revenus mensuels de la famille, le total de ses dépenses mensuelles et le montant qui lui reste en fin de mois. Présentez les trois résultats avec leur unité.

Les revenus mensuels additionnent les deux salaires et les allocations familiales. Les dépenses regroupent les six postes du DT 2. La somme disponible en fin de mois correspond au total des revenus moins le total des dépenses.

Calcul	Montant mensuel
Revenus : 1 480 + 920 + 140	2 540 €
Dépenses : 790 + 185 + 560 + 230 + 75 + 390	2 230 €
Disponible : 2 540 - 2 230	310 €

Le budget du mois laisse donc 310 € à la famille après paiement des dépenses indiquées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Revenus : 2 540 €/mois ; dépenses : 2 230 €/mois ; reste : 310 €.

Question 2.2. La famille comprend deux adultes et deux enfants. À partir des tarifs du DT 3, calculez le coût total de l'atelier pour les quatre participants, puis le coût total des quatre titres de transport nécessaires. Calculez enfin le coût total de la sortie.

Le tarif de l'atelier est de 18 € par adulte et de 8 € par enfant. Pour deux adultes et deux enfants, le calcul est : 2 × 18 + 2 × 8 = 52 €. Chaque membre de la famille doit aussi disposer d'un titre de transport aller-retour : 4 × 2,10 = 8,40 €. La sortie comprend ces deux postes, sans autre frais indiqué dans le DT 3. On additionne donc l'atelier et les titres de transport pour obtenir le coût complet.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Atelier : 52 € ; transports : 8,40 € ; sortie complète : 60,40 €.

Question 2.3. **La famille paie la sortie avec la somme qui lui reste en fin de mois. Calculez la somme disponible après cette dépense, puis le pourcentage de la somme initialement disponible que représente le coût total de la sortie. Arrondissez le pourcentage à l'unité près.**

La famille dispose de 310 € avant la sortie, et celle-ci coûte 60,40 €. On soustrait ce coût pour calculer le reste, puis on rapporte le coût de la sortie à la somme initialement disponible.

1. Somme restante : 310 - 60,40 = 249,60 €.
2. Part du budget disponible : (60,40 ÷ 310) × 100 ≈ 19,48 %, soit 19 % à l'unité près.

Le pourcentage est arrondi à l'unité demandée ; la famille conserve 249,60 € après le paiement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Reste après la sortie : 249,60 € ; coût de la sortie : 19 % de la somme initialement disponible.

Question 2.4. **À partir des résultats de la consultation du DT 3, calculez le pourcentage de réponses correspondant à chacune des quatre priorités. Le nombre total de réponses est de 120. Présentez vos résultats dans le tableau du DR 1, puis vérifiez que la somme des quatre pourcentages est égale à 100 %.**

Pour chaque priorité, on divise l'effectif par les 120 réponses, puis on multiplie par 100. Les effectifs du DT 3 sont repris dans le tableau du DR 1 et les pourcentages sont inscrits dans la dernière colonne.

Priorité exprimée	Nombre de réponses	Pourcentage des réponses
Bancs et ombre	54	45 %
Aire de jeux	36	30 %
Prairie fleurie et biodiversité	18	15 %
Équipements sportifs	12	10 %
Total	120	100 %

La somme des quatre pourcentages est bien égale à 100 %.

DR 1 complété

Priorité exprimée	Nombre de réponses	Pourcentage des réponses
Bancs et ombre	54	45 %
Aire de jeux	36	30 %
Prairie fleurie et biodiversité	18	15 %
Équipements sportifs	12	10 %
Total	120	100 %

À compléter à partir des effectifs du DT 3.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Bancs et ombre : 45 % ; aire de jeux : 30 % ; prairie et biodiversité : 15 % ; équipements sportifs : 10 % ; total : 100 %.

Question 2.5. En vous appuyant sur les résultats de la consultation et sur les contraintes de la famille relatives à sa sortie, proposez une priorité d'aménagement pour la commune. Justifiez votre proposition par une donnée chiffrée de la consultation et par un élément de la situation budgétaire étudiée.

Je recommande de privilégier les bancs et l'ombre. C'est la priorité la plus citée dans la consultation : 54 réponses sur 120, soit 45 %. La situation budgétaire montre que la sortie coûte 60,40 €, ce qui représente 19 % des 310 € disponibles en fin de mois. Après l'avoir payée, la famille conserve 249,60 €. Cette proposition répond donc à une demande importante, tout en tenant compte du coût de la sortie pour la famille.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Priorité recommandée : bancs et ombre, choisis par 54 habitants sur 120 (45 %).

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du CAP agricole Jardinier paysagiste, session 2026, code 26-CAPA-JP-E1, dure 120 minutes et a un coefficient 2. Elle porte sur l'aménagement d'un espace vert à Valmont, le budget d'une famille et une consultation locale. Elle évalue l'analyse de propositions, la justification d'un choix et l'exploitation de données financières et statistiques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Somme disponible en fin de mois = total des revenus mensuels - total des dépenses mensuelles.
- Coût de la sortie = coût de l'atelier pour les participants + coût des titres de transport nécessaires.
- Pourcentage d'une priorité = nombre de réponses pour cette priorité ÷ nombre total de réponses × 100.
- Un choix d'aménagement se justifie en confrontant les besoins des usagers aux contraintes d'entretien, d'arrosage et de budget.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez les montants financiers en euros et distinguez revenus, dépenses et somme restante.
- Appliquez séparément les tarifs adultes et enfants, et comptez un titre de transport par participant.
- Calculez les pourcentages sur 120 réponses et vérifiez que leur somme est égale à 100 %.
- Appuyez les analyses sur des éléments précis des documents et effectuez l'arrondi demandé à la question 2.3.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le pourcentage associé à une priorité de la consultation ?

Divisez le nombre de réponses correspondant à la priorité par le total de 120 réponses, puis multipliez par 100. Répétez le calcul pour chaque priorité et vérifiez que les quatre pourcentages totalisent 100 %.

Q : Comment établir le coût de la sortie pour deux adultes et deux enfants ?

Multipliez le tarif adulte par deux et le tarif enfant par deux, puis additionnez ces montants pour l'atelier. Ajoutez le prix de quatre titres de transport, car chaque participant doit en avoir un.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et comment les points sont-ils répartis ?

L'épreuve dure 120 minutes et vaut 20 points au total : 7 points pour la partie 1 et 13 points pour la partie 2. Le sujet n'impose pas de répartition du temps entre les questions.

Q : Quels éléments présenter pour justifier ses choix et réussir les calculs ?

Reliez vos arguments aux informations des documents et distinguez les arguments demandés. Pour les calculs, présentez des résultats avec leurs unités, respectez l'arrondi de la question 2.3 et complétez le DR 1 pour la question 2.4.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capajp.fr/assets/annales/capa-jp/Sciences économiques, sociales et de gestion/2026/CAPA (Jardinier Paysagiste) - Sciences économiques, sociales et de gestion - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Jardinier Paysagiste) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.